

[Français]

## LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

LE CONGÉDIEMENT DU SOUS-MINISTRE ADJOINT DU MINISTÈRE DU TRAVAIL

**L'hon. Roch La Salle (Joliette):** Madame le Président, je vais respecter les règles, mais je dois dire que je n'ai pas de félicitations à adresser. Un quotidien montréalais, la semaine dernière, nous faisait part d'une gaffe d'un million de dollars dont le ministre du Travail (M. Caccia) doit assumer la responsabilité. Toute cette histoire tourne autour du congédiement du sous-ministre adjoint du Travail, M. André Déom, en mai 1982, lequel avait été embauché en janvier 1981 par le ministère du Travail. Le gouvernement a conclu en secret une entente à l'amiable après une dispute avec son sous-ministre, je dis une entente à l'amiable avec M. Déom qui reçoit maintenant \$6,700 par mois non imposable, depuis le 1<sup>er</sup> octobre dernier pour une période de deux ans, ce qui représente un total de \$160,800, soit l'équivalent de \$280,000 avant impôt. Étant donné que le ministre du Travail a répondu qu'une telle responsabilité n'était pas de son ressort, qu'il s'en lave les mains, et que son sous-ministre doit administrer son ministère, compte tenu de son irresponsabilité ou de son incompétence, je demanderais aujourd'hui au très honorable premier ministre du Canada (M. Trudeau), pour les fins de crédibilité de son propre gouvernement, de se débarrasser immédiatement de ce ministre qui refuse d'assumer ses responsabilités.

\* \* \*

[Traduction]

## LES SOINS MÉDICAUX

LA SITUATION DE L'AVANT-PROJET DE LOI SUR LA SANTÉ

**M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill):** Madame le Président, il est né récemment beaucoup d'incertitudes quant à la situation de l'avant-projet de loi sur la santé dans les négociations fédérales-provinciales et au caractère de ce texte, dont le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M<sup>me</sup> Bégin) disait l'an dernier qu'elle aimerait le voir adopter.

A plusieurs reprises j'ai demandé à la Chambre au ministre si elle voulait déposer les avant-projets existants. A défaut, il me semble qu'elle devrait déposer les avant-projets successifs qui viendront éventuellement améliorer l'avant-projet initial que l'Association médicale canadienne fait actuellement circuler. Il faudrait aussi qu'elle soit disposée à renvoyer toute la question au comité de la santé et du bien-être social. Les Canadiens qui se préoccupent de la loi sur la santé et qui veulent s'en faire une opinion avant que la Chambre n'en soit saisie officiellement pourraient ainsi exprimer leur opinion, et, sans doute, se porter à l'appui du gouvernement pour abolir le dépassement des honoraires et autres modalités grâce auxquelles la mise à la charge des usagers grignote les principes de l'assurance-maladie.

## Questions orales

Mais il y a autre chose que le ministre doit faire, et c'est de prévoir certains crédits si elle veut reprendre l'avantage moral dans le débat de l'assurance-maladie, se donner des moyens de pression sur les gouvernements provinciaux progressistes-conservateurs qui sont contre les principes de l'assurance-maladie. Il faut qu'elle revienne sur les compressions de transferts fédéraux, et ensuite qu'elle mobilise l'opinion en faveur d'une loi sur la santé qui rétablisse catégoriquement les cinq principes à l'origine de l'assurance-maladie.

## QUESTIONS ORALES

[Traduction]

## L'ADMINISTRATION

LA SIGNATURE DE L'ENTENTE SUR LE CHARBON DU CAP-BRETON

**L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition):** Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Sa réponse risque de compromettre son avenir comme titulaire d'un portefeuille. Lorsqu'il était ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, n'a-t-il pas signé une entente portant sur la transformation commerciale du charbon du Cap-Breton en carburant liquide destiné aux transports, entente qui a été conclue entre Alastair Gillespie Associates, le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse?

● (1415)

**L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances):** Madame le Président, je me demande si pour être conforme au Règlement, une pareille question ne devrait pas être adressée au ministre actuel de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

**Une voix:** Il est de retour de la Floride.

**M. Lalonde:** Je crois que c'est au titulaire actuel d'un portefeuille de répondre aux questions qui concernent son ministère.

**M. Crosbie:** Répondez à la question, Marc.

LA RAISON DE QUESTIONNER LE MINISTRE

**L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition):** J'ai bien expliqué ma question au début . . .

**Une voix:** Favoritisme libéral.

**M. Nielsen:** . . . parce que je voulais que le ministre sache pourquoi elle s'adressait à lui. J'ai dit que sa réponse risquait de mettre en jeu son avenir comme titulaire d'un portefeuille.

Le 30 juin 1981, le ministre a-t-il signé une entente entre le gouvernement du Canada, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et Alastair Gillespie Associates pour monter une usine de liquéfaction du charbon du Cap Breton, le produit devant servir à des fins de transport commercial?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances):** De nouveau, madame le Président, je crois que le ministre responsable du ministère est en mesure de répondre à cette question.